

République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 19/03/2025
Et
Publication ou notification du :
26/03/2025

L'an 2025, le 18 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/03/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à M. DAMY Michel, Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MARCHAND Renée, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_03_01 – Attribution de subventions associatives

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir répondre favorablement à l'attribution
des subventions ci-dessous :

Subvention de fonctionnement 2025	Demandé	Sollicité	Proposé
AS VERRIERS section cyclotourisme	Exceptionnelle	1 000 €	1 000 €

Contre

Abstention

Pour 27

Subvention de fonctionnement 2025	Demandé	Sollicité	Proposé
--------------------------------------	---------	-----------	---------

Amicale des donneurs de sang	Fonctionnement	400 €	250 €
------------------------------	----------------	-------	-------

Contre	
Abstention	
Pour	27

Subvention de fonctionnement 2025	Demandé	Sollicité	Proposé
Banque alimentaire	Fonctionnement	100 €	0 €

Contre	
Abstention	
Pour	27

Subvention de fonctionnement 2025	Demandé	Sollicité	Proposé
Association prévention routière	Fonctionnement	150 €	0 €

Contre	
Abstention	
Pour	27

Subvention de fonctionnement 2025	Demandé	Sollicité	Proposé
Epicerie sociale	Fonctionnement	2 000 €	1 200 €

Contre	
Abstention	
Pour	27

Subvention de fonctionnement 2025	Demandé	Sollicité	Proposé
France Adot 16	Fonctionnement	Générique	250 €

Contre	
Abstention	
Pour	27

Subvention de fonctionnement 2025	Demandé	Sollicité	Proposé
Ted DFS Charente	Fonctionnement	Générique	0 €

Contre

Abstention

Pour 27

Subvention de fonctionnement 2025	Demandé	Sollicité	Proposé
APF France Handicap	Fonctionnement	Générique	0 €

Contre

Abstention

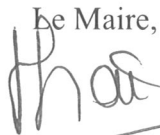
Pour 27

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

A répondu, à l'unanimité, favorablement, comme indiqué ci-dessus, à l'attribution des subventions précitées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/03/2025

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française

Département la Charente

Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	25

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 19/03/2025
Et
Publication ou notification du :
26/03/2025

L'an 2025, le 18 Mars à 20 heures30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/03/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à M. DAMY Michel, Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MARCHAND Renée, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_03_02 – Modification des membres du comité de jumelage

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur la modification des membres du comité de jumelage dans les conditions suivantes :

Comité de jumelage

Membre de droit M Pierre Yves BRIAND

Mme Nathalie SABOURAUD-Monsieur Michel DERAND

Remplacement de Madame Nathalie SABOURAUD par Monsieur Michel DERAND

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré,

Se prononce, à la majorité, favorablement sur la modification des membres du comité de jumelage dans les conditions ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/03/2025

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 19/03/2025
Et
Publication ou notification du :
26/03/2025

L'an 2025, le 18 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/03/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à M. DAMY Michel, Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MARCHAND Renée, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_03_03 – Autorisation à Monsieur le Maire de signer avec Grand Cognac la convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques

La Loi d'Orientation des Mobilités, publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019, vise à améliorer concrètement les déplacements quotidiens partout et pour tous, au moyen de transports plus accessibles, plus propres et moins onéreux.

Un des axes est de développer les mobilités décarbonées afin de réduire les émissions liées au transport, le premier poste des émissions françaises.

L'électrification du parc de véhicules, la multiplication des bornes de recharge et la fin de la vente des véhicules thermiques en 2035 participent à cette stratégie pour lutter contre le dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité et améliorer la qualité de l'air locale.

Grand Cognac souhaite proposer une offre d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides (IRVE) sur son territoire en accordant une autorisation d'occupation de la voirie, relevant du domaine public, à un opérateur qui se chargera du déploiement et de l'exploitation des bornes.

Ce service se développera sur les parkings d'équipements et voiries de Grand Cognac, de ses communes et des propriétaires de foncier ouvert au public du territoire.

La présente convention est mise en œuvre en application des articles L. 2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

Il y aurait lieu que les membres du conseil municipal :

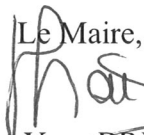
- Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides (IRVE).
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides (IRVE).
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/03/2025

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de ChâteaubernardEXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 19/03/2025
Et
Publication ou notification du :
26/03/2025

L'an 2025, le 18 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/03/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à M. DAMY Michel, Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MARCHAND Renée, Mme HALLER Dorothee à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_03_04 – Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter une subvention Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
Abroge la délibération 2024_09_11 du conseil municipal du 12/12/2024

Vu la délibération 2024_07_06 du conseil municipal du 12 septembre 2024 relative à l'approbation du programme et de l'enveloppe du projet « Aménagement de l'école maternelle La Combe des Dames et rénovation thermique de l'école élémentaire Jules Vallès »,

Considérant l'estimation financière d'Archixo, maître d'œuvre retenue pour ce projet,

Il y aurait lieu que le conseil municipal :

- Approuve le plan de financement (ci-après présenté) ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DSIL.

Plan de financement :

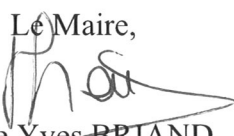
DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Coût total prévisionnel de l'opération	1 111 596,14 €	DSIL	889 276,91 €
		Autofinancement	222 319,23 €
TOTAL	1 111 596,14 €	TOTAL	1 111 596,14 €

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- Approuve, à l'unanimité, le plan de financement (ci-dessus présenté) ;
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DSIL.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/03/2025

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	25

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 19/03/2025
Et
Publication ou notification du :
26/03/2025

L'an 2025, le 18 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/03/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à M. DAMY Michel, Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MARCHAND Renée, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_03_05 – Admission en non-valeur

A la demande de la trésorerie municipale de Cognac, qui est dans l'impossibilité de recouvrer certains titres, il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur l'admission en non-valeur de titres pour le montant suivant :

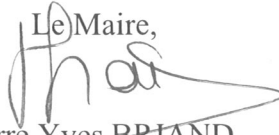
Admission en non-valeur pour un montant de 914,92 € (société)

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Se prononce, à la majorité, favorablement sur l'admission en non-valeur de titres pour le montant ci-dessus mentionné.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/03/2025

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 19/03/2025
Et
Publication ou notification du :
26/03/2025

L'an 2025, le 18 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/03/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à M. DAMY Michel, Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MARCHAND Renée, Mme HALLER Dorothee à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_03_06 – Ouverture de crédits d'investissement 2025

Le budget de la ville de Châteaubernard n'ayant pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessous précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions décrites.

Conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, afin de permettre la continuité des services entre les deux exercices budgétaires et de répondre à des besoins urgents, il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour les crédits suivants :

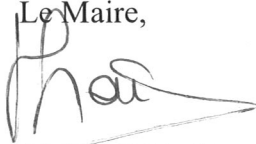
Objet	Besoin	Imputation comptable	Ouverture de crédit
Médiathèque			
Fonds documentaire (devis cosmopolite et adav)	936,23 € TTC	0600 / 2188 / 313	936,23 € TTC
	936,23 € TTC		936,23 € TTC

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Se prononce, à l'unanimité, favorablement sur l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour les crédits ci-dessus mentionnés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/03/2025

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 19/03/2025
Et
Publication ou notification du :
26/03/2025

L'an 2025, le 18 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/03/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à M. DAMY Michel, Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MARCHAND Renée, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_03_07 – Souscription à des options proposées par l'Agence Technique de la Charente - messagerie et pare-feu

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer, entre eux, un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'en 31 décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N° 2017-11_R01 et son annexe, de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD16,

Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'administration de l'ATD16,

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

DE DÉCIDER de souscrire aux missions optionnelles de l'ATD16 :

- « **Pare-feux** » incluant notamment :
 - Dimensionnement initial et évolution dans le temps,
 - Supervision, analyse de la sécurité et mises à jour,
 - Sauvegarde et restauration de la configuration à chaque modification,
 - Intervention et remplacement en cas de défaillance matérielle,
 - Un pare-feu est mis à disposition par site disposant d'un accès à internet.
- « **Messagerie** » décomposée en :
 - Une part fixe (incluant un nom de domaine, la gestion technique de la solution ainsi que la sécurité et le filtrage des messages)
 - Une part variable (corrélée au nombre d'utilisateurs, de noms de domaine complémentaires et de sites web hébergés)

D'AUTORISER Monsieur le Maire à compléter le formulaire ad'hoc permettant le calcul de la part variable ainsi qu'à procéder à toute mise à jour ultérieure de ce dernier ;

DE PRÉCISER que ces missions optionnelles seront exercées selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines ;

D'APPROUVER le barème prévisionnel des cotisations annuelles correspondantes.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, de souscrire aux missions optionnelles de l'ATD16 :

- « **Pare-feux** » incluant notamment :
 - Dimensionnement initial et évolution dans le temps,
 - Supervision, analyse de la sécurité et mises à jour,
 - Sauvegarde et restauration de la configuration à chaque modification,
 - Intervention et remplacement en cas de défaillance matérielle,
 - Un pare-feu est mis à disposition par site disposant d'un accès à internet.
- « **Messagerie** » décomposée en :
 - Une part fixe (incluant un nom de domaine, la gestion technique de la solution ainsi que la sécurité et le filtrage des messages)
 - Une part variable (corrélée au nombre d'utilisateurs, de noms de domaine complémentaires et de sites web hébergés)

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à compléter le formulaire ad'hoc permettant le calcul de la part variable ainsi qu'à procéder à toute mise à jour ultérieure de ce dernier ;

PRÉCISE, à l'unanimité que ces missions optionnelles seront exercées selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines ;

APPROUVE, à l'unanimité, le barème prévisionnel des cotisations annuelles correspondantes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/03/2025

Le Maire,



Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	25

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 19/03/2025
Et
Publication ou notification du :
26/03/2025

L'an 2025, le 18 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/03/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à M. DAMY Michel, Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MARCHAND Renée, Mme HALLER Dorothee à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_03_08 – Dénomination d'une rue

Vu les articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la parcelle AV 203 est une voie d'accès à plusieurs habitations,

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Considérant qu'il appartient également au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Il y aurait lieu que les membres du conseil municipal se prononcent sur la dénomination de la nouvelle voie :

Proposition : Impasse Jean Monnet

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Se prononce, à la majorité, sur la dénomination de la nouvelle voie : Impasse Jean Monnet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/03/2025

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



République Française
Département la Charente
Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 18/03/2025**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	25

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 19/03/2025
Et
Publication ou notification du :
26/03/2025

L'an 2025, le 18 Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/03/2025.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à M. DAMY Michel, Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MARCHAND Renée, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

2025_03_09 – Débat d'orientation Budgétaire

Le Conseil Municipal est invité, comme chaque année, à tenir son Rapport d'Orientation Budgétaire, et ce afin de présenter les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

La tenue d'un tel débat est prescrite par la loi (article L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales) modifiée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et notamment son article 107.

C'est l'occasion pour les membres du Conseil Municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la Ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante comme en disposent les articles L. 2312-1 et L. 3312-1 du CGCT. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Prend acte, à la majorité, du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/03/2025

Le Maire,



Pierre Yves BRIAND

